L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible] de l'abonnement est pour une année. Aucune [illegible] au journal seulement, soit aux annon[illegible] sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, [illegible] insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, $[illegible] ou navires, bâtimens et bateaux à vapeur, [illegible] commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements [illegible] payés annuellement et d'avance.

[illegible]

LES ANNONCES de naufrages et de décès, les articles [illegible] public à des ventes d'immeubles, [illegible] payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles [illegible] par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] doublé du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui portent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves, [illegible] égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ordinaires énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été [illegible].

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces pour [illegible] saison, les plans s'imprimeront $50.

LES ANNONCES de candidature à les emplois publics et [illegible] annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

NOUVEL ARRANGEMENT.

[illegible] est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de Bâton Rouge, [illegible], capitaine James H. [illegible], sont changés à partir du 26 courant.

Départ de la Nlle Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.

[illegible] tous les samedis [illegible]

[illegible]

W. H. AVERY, 85 Gravier.

POUR VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le beau et rapide paquebot SULTANA, capit [illegible] ayant changé son jour de départ, [illegible] ses voyages réguliers de Vicksburg [illegible]

L V HUBBARD & Co.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et Pittsburgh.—Le superbe steamer neuf et bon marcheur, RODOLPH, capt. Vansant, partira pour les lieux susdits [illegible]

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

POUR ST. LOUIS. [illegible] J. M. WHITE, capitaine Convers [illegible]

JOHN R. SHAW & Co. agents, 24 Poydras.

POUR LOUISVILLE. [illegible] SULTANA, capitaine Pease, partira positivement [illegible]

POUR LA BALIZE et tous les lieux [illegible]

JACQUES LAROSE, Agent, No 7 rue de la Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ. Le navire [illegible]

SCHMIDT & Co. 88 Bienville.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK.

[illegible] GENESEE [illegible]

FOSDICK & BROTHER.

POUR NEW YORK. [illegible]

T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW YORK. Le beau paquebot WARSAW [illegible]

J. W. STANTON & Co. Encoignure Magazine et Lafayette.

A AFFRETER. Un navire de première classe [illegible] de 1100 balles de coton [illegible] Méditerranée [illegible]

FOSDICK & BRO. 74 Camp.

ON demande un bon navire pour charger pour New York, il partira immédiatement. S'adresser à

FOSDICK & BRO. 74 Camp.

Ports d'Europe.

POUR HAMBOURG.—(Devant partir le 15 juil.) Le navire [illegible] CUMBERLAND, capt [illegible]

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—(Devant partir vers le 5 de [illegible]) Le navire de première classe CREOLE, [illegible]

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BREME.—Le navire paquebot neuf et de première classe LEONTINE, capitaine Attans, [illegible] samedi 20 du courant [illegible]

SCHMIDT & Co, 88 Bienville.

POUR BREME. Le navire brémois, de première classe, PAULINE, capitaine Lamke, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagemens s'adresser au capitaine à bord, ou à

SCHMIDT & Co, 88 Bienville.

POUR LONDRES.—Le navire A. 1 HERCULE, [illegible]

T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier CHATHAM, capitaine Nason, ayant la plus grande [illegible]

LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible] CLIFTON, capit. Ingersoll, [illegible]

LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier HOPE, capitaine Soule, [illegible]

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. No 1 MARY KINGSLAND, capitaine Weare, ayant son chargement engagé [illegible]

LEVI H. GALE 93 Commune.

POUR GALVESTON, LABACCA, ET MATAGORDA

Le brick Texien ROVER, capt. Falvel, partira [illegible]

MERLE BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

[illegible] Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA [illegible] Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA [illegible]
CALEDONIA [illegible] J. Hewitt.
ACADIA [illegible] E. G. Lott.
[illegible] Alex. Ryrie.

[illegible] Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

De Liverpool. De Boston.

[illegible] 4 janvier [illegible] 1er février.
[illegible] 4 février [illegible] 1er mars.
[illegible] 4 mars [illegible] 1er avril.

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax. 20

Il y a à bord de chaque steam ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le [illegible] a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en [illegible] peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 96 rue Royale, entre Douane et Bienville. 9y juin

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITÉ, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes, jusqu'à neuf [illegible]

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

28 mars 1844. ROBERT MURPHY

30 m

BAINS! BAINS!

BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.

Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre, existants en cette ville.

Le bassin ou, si l'on veut, la salle de bains, a 140 pieds de long, sur 40 de large, et de 2 à 13 pieds d'eau. Il y a assez d'eau, sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc etc.

Deux belles promenades, ombragées par des tentes régnent sur toute la surface des bains, le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'aise. Il y aura une buvette pourvue de toutes espèces de rafraîchissements. Il est presqu'inutile de faire observer que l'endroit choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau et d'être à l'abri de tous immondices.

Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et ne les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneur.

Billets, 15 cents.—Enfants, 10 cents,—aller et retour au ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains, sans debours aucun. 16 m

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B. & A. SOULIE, 48, Conti—au premier.

14 juin

A LOUER.—La propriété récemment occupée par M. Ogden, en face de la Place Annonciation et des rues Constance et de la Course. La maison est en bon état de réparation, et contient neuf bons appartements, il y a un grand jardin, une écurie chauffée, des écuries, etc. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de [illegible] 21 juin

A LOUER.—La maison No. 51, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

24 juin

MAGASIN A LOUER.—Le Magasin en briques à trois étages, rue Bienville, No. 83, avec les dépendances du fond. Il en sera donné possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à FIELD & Co. 30, Vieille Levée.

22 mai—(1 mois)

MAGASIN D'ENTREPOT A LOUER.—Un Magasin d'entrepôt en brique, très vaste, à un étage, situé entre les rues Bourgogne et Rempart. Il en sera donné immédiatement possession. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à FIELD & Co. 30 Vieille Levée.

23 mai—(1 mois)

A LOUER, à l'année et bon marché, à dater du 1e juin, une PETITE MAISON, située dans la rue Franklin, entre Toulouse et St. Louis, composée de trois chambres, avec cabinet, galerie, citerne, cuisine et logement pour nègres. S'adresser à W. E. & R. MURPHY 134, Vieux Bassin.

4 mai

MAISONS A LOUER.—Deux maisons en briques à deux étages, très spacieuses et en bon état, situées rue de la Victoire, près le rail road de Pontchartrain.

Une maison à 3 étages également bien située et en bon état, rue Marigny près la Levée.

Ces maisons seront louées à des prix modérés, pour [illegible] s'adresser à J. ALBERT, St. Louis.

A LOUER.—Une MAISON à trois étages, rue Ste. Marie, entre celles Girod et [illegible] M'Calob, on la louera $25, possession en pourra être donnée immédiatement.

Une autre MAISON à deux étages, No 100, rue St. Jean, entre celles Poydras et Hevis, ayant dans le fond des bâtisses à deux étages. On la louera $300 par an, et possession en pourra être donnée immédiatement.

28 mai J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

MAISONS A LOUER.—Deux maisons à deux étages très spacieuses et en bon état, situées rue de la Victoire près les Champs Elysées; les dites maisons ayant un second corps de logis sur l'arrière entre leurs cours et recevant l'eau des water works.

Une maison à trois étages rue Marigny, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de l'hydrant des water works.

Ces maisons seront louées à bas prix. pour les conditions s'adresser à J. ALBERT, 22, rue St. Louis

A LOUER.—Une très belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bons Enfants, avec une galerie en fer donnant sur les deux rues. L'étage supérieur est de très bon goût. S'adresser pour plus amples renseignements à R. D. BLOSSMAN & Co, 86 Bienville.

26 mars

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, environ 10 minutes des Remparts, composée chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galeries, &c. avec deux cuisines pavées, de 4 chambres, citernes, &c. Le tout sera loué à raison de $15 par mois.

Aussi deux moitiés de maison, en face celles ci-dessus, comprenant chacune 3 chambres, cabinets, citernes, &c., à louer pour $10 par mois.

W. E. & R. MURPHY, 134, Vieux Bassin.

29 mars

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à l'encoignure Gravier, Hommes et [illegible]

Deux Maisons sises rue des Français.

Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.

Une Maison sise rue Ste Anne, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près Ste Anne.

Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, Rue de Chartres, No 123, entre les rues St. Louis et Conti. 4 juin

A LOUER

Une maison à deux étages située à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER.

A LOUER PRESENTEMENT,

Deux maisons hautes, en briques, toutes neuves, situées rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine, s'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St. Louis

A LOUER—pour le premier du mois prochain, la maison haute en briques avec porte cochère et cuisine haute également en brique située rue St. Louis No. 77 entre Royale et Bourbon. R. BRUGIER, 9 rue St Louis

A LOUER—une maison basse de quatre appartements, située rue St. Claude, entre les rues Dumaine et Ste Anne. S'adresser à R. BRUGIER, rue St Louis No. 9.

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques îlets des magasins à tabac, bâtie sur un arpent de face sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane. 16 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à E. & E. DAVIS, 160, Camp

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 83 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à

12 juin FIELD & Co. 30, Vieille Levée.

A LOUER. Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET, Rue Carondelet.

5 juin—

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.

A LA demande générale, la Compagnie a, le 22 du courant, changé l'heure des départs dans la soirée. A partir du samedi 1er juin, les départs sont fixés ainsi qu'il suit:

De Carrollton, à 4 h. et demie, au lieu de 4 heures

De la Nouvelle-Orléans, à 5 h. et demie au lieu de 5 h.

De Carrollton, à 7 heures, au lieu de 6 heures et demie.

De la Nouvelle-Orléans, à 7 heures trois quarts, au lieu de 7 heures et un quart.

Le char à cheval partira de Carrollton, à [illegible] heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.

Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard qu'à l'ordinaire.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef

30 mai

TRESORERIE DE L'ETAT,

Nouvelle-Orléans le 15 Mai 1844.

AVIS aux colporteurs et marchands forains, aux propriétaires ou agents de bâteaux à vapeur, bâtiments, bâteaux ou autres embarcations naviguant exclusivement sur les eaux de cet Etat; aux personnes qui vendent sur des étaux aux différens marchés, ou dans les rues, ou sur les places publiques, ou sur la levée, ou à bord de tout chaland, barge, bâteau à vapeur, navire ou embarcation; et aux propriétaires de voitures particulières ou de place (dans la Paroisse d'Orléans.)

Vous êtes prévenus que j'ai, ce jour, remis à J. D. Townsend, collecteur des taxes d'Etat sur les colporteurs et marchands forains, les licences et reçus dûment numérotés et paraphés par moi, qui doivent lui servir dans la perception des taxes imposées sur les individus mentionnés dans le présent avis.

Ceux qui ont payé la taxe de 1844, avant ou depuis le 6 février dernier, au dit Townsend ou à ses députés, sur leur simple reçu sont requis de se faire délivrer par le dit Townsend ou ses députés, une licence ou reçu imprimé dûment numéroté et paraphé par moi.

Et ceux qui n'ont pas encore payé la taxe de 1844, sont prévenus d'avoir à exiger lorsqu'ils paieront la dite taxe, que le dit Townsend ou ses députés leur délivrent une licence ou reçu imprimé dûment numéroté et paraphé par moi.

La loi ne reconnait comme preuve du paiement des taxes dont il est ici question, que la licence ou reçu imprimé, dûment numéroté et paraphé par moi, et nul autre reçu ne devrait être consenti ou accepté par les taxables que cet avis concerne.

Le dit Townsend et ses députés ne sont pas autorisés à recevoir des à comptes sur les licences ou reçus de taxes; ils doivent collecter le montant intégral de chaque licence ou reçu.

Le dit collecteur n'a pas droit au casuel de $5 par licence sur la taxe de $50 sur les bâtiments, bateaux etc., (excepté ceux employés au commerce de pacotillage;) ni sur celle de $10 pour ventes sur étaux dans les rues, marchés etc.; ni sur celle de $25 pour ventes sur la levée ou à bord de bateaux etc.

29 mai—6.1pe Wm. DEBUYS, Trésorier de l'Etat

LES soussignés ayant l'intention de se retirer des affaires et de se dévouer à la liquidation des affaires de Forstall, Roman & Co, ont aujourd'hui transféré, avec le consentement du propriétaire, à M. U. Bouligny, Jr. l'agence de la Raffinerie de Sucre à St. Jacques.

ROMAN & KERNION.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.

RAFFINERIE DE SUCRE A ST. JACQUES.

LE soussigné ayant été nommé agent de cette raffinerie bien connue, offre aux marchands un assortiment complet de sucres en pains et clarifiés, à une réduction d'un quart de sou par livre sur les prix précédents.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844

21 juin U. BOULIGNY, Jr. 34, Vieille Levée

EMMAGASINAGE.—Les soussignés sont prêts à charroyer de la levée et à emmagasiner toutes descriptions de marchandises et produits de l'Ouest, au plus bas prix, dans leurs magasins à l'épreuve du feu, connus sous le nom de Magasins de l'Union, Eagle et de l'Ouest, situés à deux îlets de la levée.

Tabac emmagasiné et conservé avec soin, à l'usage des prix que les autres établissements de ce genre.

8 av W. EMERSON & Co, 120 Tchoupitoulas

HUILE de Lin—34 barils huile garantie pure, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

Nouvelle-Orleans:

MERCREDI MATIN, 10 JUILLET 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE B GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

CLAY-CLUB.

Une assemblée des membres du Club aura lieu dans la Salle, Exchange Place, jeudi soir, 11 du courant, à 7 heures et demie. On compte sur l'exactitude des membres.

C. C. WILLIAMS,
JULES DAVID, } Secrétaires.

ENREGISTREMENT DES VOTANS.

Libanius dit qu'à *Athènes, un étranger qui se mêlait dans l'assemblée du peuple était puni de mort.* C'est qu'un tel homme usurpait le droit de souveraineté. (Montesquieu. Esprit des lois, liv. 2.)

La citation de Montesquieu et l'application judicieuse qu'il en donne, caractérisent parfaitement l'intervention des étrangers dans les élections. C'est une usurpation du premier des droits sociaux, le droit de souveraineté.

On conçoit en effet que là où le peuple gouverne par ses suffrages, il importe essentiellement que le vote soit pur, afin que l'élection exprime toujours la volonté de la majorité des citoyens. Et si, par l'insuffisance des lois organiques, il est permis à ceux qui n'ont pas le droit de cité d'usurper les prérogatives de citoyen, les élections ne sont plus qu'un mensonge et le gouvernement qu'une déception.

C'est ce qui donne aux fraudes électorales une gravité dont on ne saurait exagérer l'importance; car dès le moment qu'une porte est ouverte à la fraude, on n'est jamais sûr que la loi soit l'expression du vœu de la majorité, et le gouvernement est vicié dans son essence même: or, ce qui est vicié est déjà en voie de dissolution.

Le premier devoir des bons citoyens doit donc être de rechercher les moyens d'empêcher la fraude afin de donner au gouvernement populaire toute la pureté dont elle est susceptible, comme le seul moyen d'augmenter sa durée.

Pénétrés de ces grandes vérités, nous soumettons aux méditations du public, et en particulier à celle des membres de la Convention, quelques données sur un mode, le seul peut-être, d'empêcher la fraude dans les élections.

Ce moyen c'est l'enregistrement préalable des votans. Voici en très peu de mots, une idée du système qu'on pourrait adopter.

A une époque déterminée on enregistrerait, par ordre alphabétique, les noms de tous les votans de chaque paroisse ou district électoral, et l'on prendrait les moyens les plus efficaces pour donner à ces listes toute la publicité désirable.

Pendant un temps donné, il serait loisible à tout individu dont le nom aurait été omis de requérir son inscription; comme il serait facultatif à tout citoyen inscrit de demander la radiation de ceux qui pourraient avoir été inscrits mal à propos.

En cas de contestation les tribunaux pourraient statuer sommairement.

Le temps fixé étant arrivé, ces listes seraient closes et *ceux là seulement qui s'y trouveraient inscrits auraient le droit de voter.*—On doit insister sur ce point qui est capital; car si l'on admettait la moindre exception au principe, le projet perdrait toute son utilité.

Peut-être sommes nous dans l'erreur, mais ce moyen nous paraît simple, facile dans son exécution et efficace dans ses résultats.

De cette façon, les élections seraient affranchies de toutes difficultés, de toutes contestations, puisque la seule affaire aux polls serait d'identifier les votans, et les difficultés, s'il y en avait, auraient déjà été applanies régulièrement lors de la formation des listes; et comme on saurait toujours d'avance le nombre de votans légaux, leur nom et leur domicile, les plus simples précautions suffiraient pour éviter la fraude.

Les retours reçus jusqu'à présent sont encore insuffisants pour pouvoir dire quel est le candidat élu dans le quatrième district. Le vote de St. Landry est tel que l'avait annoncé le *Tropic*:

Bordelon, 540—Morse, 282;—majorité whig pour Bordelon 258.

Ce vote, sans nul doute, comprend les voix de Calcasieu—ces deux paroisses ne faisant qu'un seul retour. On assure que le vote de Calcasieu a été rejeté par suite de quelque vice de forme dans la manière de procéder. Si cela est, la majorité de Bordelon se trouverait augmentée de 75 voix. Mais cette nouvelle mérite confirmation.

Suivant leur *louable* habitude les whigs de St. Landry ont mis sur les rangs huit candidats pour la Législature: pour cinq membres à élire, et les locofocos deux seulement; et pour la Convention ils en ont mis sept pour six membres à élire contre quatre locofocos. Le résultat de cette belle tactique a été ce qu'elle devait être: de nous faire perdre deux membres pour la chambre et deux membres pour la Convention. A la prochaine élection nous leur conseillons de ne pas arrêter en si beau chemin et de courir une vingtaine de candidats afin d'assurer l'élection de tous leurs adversaires.

Thomas H. Lewis, whig, est nommé à la Convention comme candidat sénatorial. Pour la paroisse ont été nommés MM. *Wikoff, Prescott*, King, Hudspath, et Taylor. On envoie à la Législature MM. Rogers, Campbell, Glaze, *Quirk* et *Callinam*. Les noms écrits en italiques sont locofocos.

STE. MARIE.

Congrès—Bordelon, w. 249—Morse, l. 132.

Majorité pour Bordelon 117.

CONVENTION.

Candidat Sénatorial—A. Declouet, whig, 206—C. Voorhies, locofoco, 167. Paroisse—Splane, conservateur, 207—Brashear, whig, 167.

Le Dr. Brashear a été battu parce que ses opinions paraissent trop radicales aux whigs, qui ont tous voté pour Splane, tandis que tous les locofocos ont voté pour Brashear.

Octave Cornay, whig, est élu à la Législature sans opposition.

LA CONVENTION.—Une personne bien au fait des opinions des membres de la Convention dans tout l'Etat, affirme qu'il n'y aura pas plus de 24 à 26 radicaux et qu'il y aura de 48 à 50 conservateurs.

Les whigs forment partout des *Clay clubs*; pourquoi les locofocos ne forment-ils pas des *Polk clubs*? Sont-ils honteux de leur chef, ou bien comprennent-ils que leur candidat n'est qu'un reflet?

CHRONIQUE LOCALE.

ECOLES PUBLIQUES—1re Municipalité.—On verra par une annonce que l'examen des élèves des écoles publiques de la Première Municipalité commenceront samedi prochain, à 10 heures du matin, à la maison d'école du 3e. District, rue d'Orléans. Le public est invité à y assister.

COUR SUPREME.

Mardi, 9 juillet 1844.

Présens les honorables juges A. Morphy, Simon et Rice Garland.

L'Etat de la Louisiane contre Pierre Soulé. } Attach. pour mépris de cour.

Hier, à 10 heures du matin, une nombreuse assistance se pressait dans l'enceinte de la Cour Suprême; elle se composait surtout d'avocats, désireux de connaître l'issue d'une affaire sérieuse et rare parmi nous. Après avoir disposé de quelques affaires peu importantes, le juge Morphy qui préside comme grand juge en l'absence des juges Martin et Bullard, a entamé la question pour laquelle M. Soulé se trouve cité devant la Cour: il a exposé brièvement la nature des remarques malséantes, contenues dans la pétition adressée par M. Soulé à la Cour pour obtenir la révision de l'affaire d'Armand et Alfred Mercier contre J. F. Canonge, pour ses comptes de tutelle. Ces remarques sont d'un tel caractère que la Cour n'a pas cru devoir les passer sous silence; mais comme un avocat se laisse quelquefois emporter, par son zèle pour la cause qu'il défend, au delà des bornes sévères des convenances, sans qu'il y ait pour cela mauvaise intention, elle a pensé en même tems qu'elle devait offrir à M. Soulé l'occasion de se disculper et de désavouer toute intention d'insulte envers la Cour; elle a donc posé à M. Soulé quelques questions auxquelles elle désirerait qu'il répondit sous serment. Le juge Morphy a exprimé le vif regret que la Cour éprouvait à en venir à de pareilles mesures, surtout lorsqu'il s'agit de M. Soulé qui jusqu'alors s'était distingué par la décence, la courtoisie et la convenance de ses actes et de ses paroles. L'allocution de M. Morphy a été d'un bout à l'autre remarquable de justesse et de dignité, en même tems que de calme, de douceur et de bienveillance. L'honorable juge l'a terminée en demandant à M. Soulé s'il était disposé à répondre aux questions qui lui avaient été posées par la Cour et à prêter serment entre les mains du greffier.

Pendant tout le temps qu'a parlé le juge Morphy, M. Soulé qui se tenait à la barre, est resté les yeux fixés sur un manuscrit qu'il tenait à la main; son air était froid et décidé. Le greffier lui tendit la bible afin de lui faire prêter serment, suivant les instructions de la cour. M. Soulé n'eut pas l'air de prêter attention au geste que fit le greffier, et se mit à lire le manuscrit qu'il avait devant lui, en déclarant à la cour que c'était là sa réponse. Il commença par protester hautement et formellement contre le pouvoir de la cour à lancer contre lui un attachement et à le faire comparaître à la barre sous la garde du sherif; puis il déclara qu'il se reconnaissait l'auteur de la pétition regardée comme coupable, que les citations empruntées à cette pétition étaient parfaitement correctes; mais que sa dignité comme homme et son respect pour la profession d'avocat ne lui permettaient point de donner l'explication des motifs et des sentiments qui avaient dicté les paroles contenues dans la pétition. Il ajouta que cette pétition était là et qu'elle parlait assez pour elle-même, puis il termina en

disant qu'il était prêt à se soumettre à toute décision ultérieure de la cour, pourvu qu'elle ne dépassât point les bornes de son autorité légitime. Telle est sommairement la substance de la réponse de M. Soulé, laquelle se composait de quatre ou cinq pages d'écriture.

La cour, après s'être consultée pendant quelques instants, annonça que sa décision sera rendue par écrit jeudi matin à 10 heures, et qu'elle compte sur la présence de M. Soulé.

L'affaire, au point où elle est arrivée, offre un intérêt réel. C'est la première fois, nous le croyons, que se trouve mis en question le pouvoir d'une cour à punir un manque de respect, c'est la première fois qu'on a refusé de prêter serment pour se laver d'une pareille accusation.

Conseil de la Seconde Municipalité.—Rapport du trésorier: balance en caisse, $42,900; billets de la municipalité, $25,709; certificats du trésor de la municipalité, 40,000.

Une somme de $10,000 est allouée pour réparer et étendre les wharfs de la seconde municipalité.

Par une résolution, le Conseil autorise la nomination d'un officier de police, qui devra être stationné à l'extrémité du nouveau canal, au lac, (pourvu que la Banque du Canal paie le salaire de cet officier) pour empêcher de se baigner dans le canal. Le Conseil impose aussi une amende de 5 à $10 pour ceux qui s'y baigneront.

Cour Criminelle.—La partie publique a abandonné la poursuite contre King F. Joseph et M. Archmart, accusés de vol.

James Robinson, jugé pour assaut et batterie est trouvé coupable.

Michael Barry, mis en jugement pour escroquerie, a été non-coupable.

M. de la Place vient de recevoir le No 9, 4ne année, de l'Echo des Feuilletons et le No 4 du Journal des Journaux. Bonne nouvelle pour les abonnés à ces intéressantes publications.

The W. Dorr, du Rhode Island, est en prison. On pense que la Législature le graciera; mais faut-il qu'il le demande d'une manière convenable, et jusqu'à présent il n'y paraît pas le moins du monde disposé.

Une élection spéciale aura lieu à Bâton-Rouge le 11 de ce mois pour remplir la vacance occasionnée par la mort du Dr. Coombs, délégué élu à la Convention.—Philip Hickey est le candidat whig.

Il a été tenu le 26, une grande convention d'Etat dans l'Etat du Maine—l'hon Edward Robinson a été nommé candidat pour la place de Gouverneur.—On assure qu'en septembre le nom de l'Etat du Maine ne sera pas parmi les douteux et sera considéré comme whig pour [illegible]

Une bouilloire a crevé à bord du steamer Vance, le 25 juin, près de Détroit. La partie antérieure du steamer sombra immédiatement et l'arrière suivit de près. Le capitaine et trois personnes ont péri. Trente à quarante passagers qui se trouvaient à bord ne se sont sauvés que par miracle.

Variétés.

AU JOUR LE JOUR.

XIX.

(Voyez les numéros des 30 et 31 mai, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27 et 28 juin, 6, 8 et 9 juillet.)

Il serait difficile de se figurer la mine que fit M. de Bellestar à la révélation inouïe que venait de lui faire le bijoutier. Il serait surtout presque impossible d'imaginer les mouvements rapides et successifs qui agitèrent son visage. C'était tour à tour une expression furieuse, sous des sourcils froncés, puis une expression confiante et dédaigneuse avec un hersourire [illegible]. Ces deux grimaces allaient et venaient sur la figure du marquis comme deux rayons se montrent chacun à son tour à l'orifice d'un puits.

"Elle en aime un autre! (Expression sombre.)

"Impossible, j'ai son aveu! (Expression rassurée.)

"Elle aimerait M. de Prosny! (Mine furieuse.)

"Elle en a pitié, voilà tout! (Mine charmante.)

"Mais ce qu'elle m'a dit hier: Maintenant jamais! (Physionomie courroucée.)

"C'est le dé-espoir de sa fâcheuse position vis-à-vis de ce jeune homme! (Physionomie paternelle et protectrice.)

"Mais ce qu'a dit cette jeune fille! (Rage véritable.)

"Propos d'une rivale jalouse! (Ravissement modeste.)

"Se serait-il un moque de moi? (Air cruel et menaçant.)

"Je suis le marquis de Bellestar! (Air de sublime assurance.)

"Je saurai la vérité! (Visage sourcieux.)

"Jusque-là dissimulons!" (Indifférence, dédain, raillerie, dandinement et ricanement.)

Nous ne continuerons pas ce monologue dialogué qui suivit les dernières paroles de M. Léonard, dont le visage suivait les rapides changements du visage du marquis, tantôt souriant avec lui, tantôt se renfrognant quand le marquis se rembrunissait, de façon que si quelqu'un eût pu les voir ainsi l'un en face de l'autre se regardant sans se rien dire, se tordant silencieusement le visage, il eût pu croire que c'étaient deux mimes qui répétaient une scène de grimaces.

Enfin le marquis interrompit ce jeu fatigant des muscles faciaux pour dire au bijoutier de la façon la plus impertinente:

—C'est bien, monsieur Léonard, je vous promets que vous ne perdrez point la clientèle de Mlle. Durand.

Cela pouvait avoir un sens caché et fort spirituel, mais, pour notre part, nous laisserons notre lecteur occupé à le découvrir, et nous suivrons M. de Bellestar, qui remonta dans sa voiture la tête grosse d'orages. Cependant, au milieu de toutes ses réflexions deux pensées dominaient tout le reste. L'une avait rapport aux cent mille francs qu'il lui avait fallu donner à M. Léonard pour retirer de ses mains les bijoux de Sabine, et les attacher à ce fameux bouquet, qui avait servi de couronne au triomphe du marquis le jour de la fête de sa future.

Il comptait bien, en cas de rupture, sur le remboursement de ses cent mille francs, mais il ne pouvait s'empêcher de penser avec douleur qu'il n'avait, comme on dit vulgairement, ni carte ni billet pour soutenir sa réclamation, et cela ne lui plaisait qu'à moitié. A côté de cette pensée désagréable, il en surgissait une autre bien plus irritante, mais qui en même temps donnait quelque consolation à M. de Bellestar par l'espoir d'une vengeance. C'était le souvenir de la manière dont lui avait parlé de Prosny et celui des paroles qu'il lui avait dites à propos de son habit bleu. Il y avait là matière à demander raison à Silvestre, non point de l'amour qu'on avait pour lui, ce qui eût été une sottise, mais de l'insolente provocation qu'il s'était permise sans raison.

Si M. de Prosny était un poltron (et dans l'opinion de M. de Bellestar sa qualité de clerc d'avoué rendait cette supposition fort vraisemblable), si M. de Prosny, disons-nous, était un poltron, il le forcerait à de telles excuses qu'il le laisserait à Mlle Durand si avili, si déshonoré, qu'elle aurait honte de son amour.

Si, au contraire, il était assez brave pour maintenir sa provocation, M. de Bellestar se donnait la chance d'un duel, et, dans ce cas, il regardait en souriant sa puissante main; il simulait dans l'air la botte qu'il pousserait à son ennemi, ou visait un passant, avec son doigt, à travers la glace de sa voiture, et au bout de ces gestes il voyait toujours Prosny étendu par terre, mourant ou mort, puis Mlle Durand, pâle et échevelée, apprenant enfin quel homme elle avait dédaigné, quel héros elle avait méconnu.

M. de Bellestar s'était fait conduire chez M. Simon. Lorsqu'il demanda à voir l'avoué, il lui fut répondu qu'il était sorti d'assez grand matin, et qu'il n'était pas encore rentré. Quant à Mme Simon et à Sabine, elles avaient passé la nuit près du malade et elles reposaient sans doute encore toutes les deux, car ni l'une ni l'autre n'avaient sonné. De tous ceux que M. de Bellestar venait chercher, il n'y avait de visible que M. de Prosny, que le médecin quittait à l'instant après avoir déclaré que tout danger était passé, et que le rétablissement complet du malade ne demandait qu'un peu de calme et de repos. Cette recommandation n'arrêta point M. de Bellestar, qui se dit qu'il n'était obligé à aucun ménagement vis-à-vis de ce monsieur. D'ailleurs, se disait-il, je jugerai de son état, et je verrai jusqu'où je dois pousser aujourd'hui mes explications avec lui.

Avant d'entrer avec de Bellestar dans la chambre de Silvestre, nous devons dire ce qui s'était passé chez M. Simon depuis le moment où nous avons quitté de Prosny s'endormant après avoir laissé échapper dans son délire l'aveu d'un amour qui n'eût jamais osé parler si Silvestre eût eu la conscience de ce qu'il disait.

Comme on peut se le rappeler, Silvestre avait été transporté dans le cabinet qui attenait à la chambre à coucher de M. Simon, de façon que lui, sa femme et Sabine purent s'y retirer après avoir éloigné tous les domestiques, sans cependant laisser Silvestre absolument seul, puisque par la porte ouverte ils pouvaient entendre et surveiller le moindre de ses mouvemens.

Sans qu'il eût été rien dit entre ces trois personnes, elles sentaient d'un commun accord qu'une explication était nécessaire après ce qui s'était passé, et Mme. Simon l'aborda la première au moment où M. Simon s'asseit au coin de son feu d'un air profondément soucieux et mécontent.

—Eh bien! dit-elle avec une réelle satisfaction, qu'est-ce que j'avais dit? Vous le voyez tous deux; il aime Sabine.

—Ah! diable! fit M. Simon; et Sabine en était sans doute avertie avant que la folie de ce pauvre garçon ne le lui eût appris?

—Mme. Simon me l'avait donné à entendre tout à l'heure, dit Sabine en serrant la main à sa tutrice; mais j'hésitais à le croire, lorsque vous nous avez fait appeler près de vous.

—D'abord, dit M. Simon d'un ton fâché, je n'avais fait appeler que ma femme; et vous êtes venue, Sabine, ce qui n'était pas convenable..... et il en est résulté que vous avez entendu ce que vous n'eussiez pas dû entendre.

—Ah! Monsieur! dit Sabine, confondue du ton sévère de son tuteur.

—Comme tu lui parles, mon ami, dit Mme. Simon très-tement surprise de cette sévérité.

—Je parle, ma chère amie, fit M. Simon, comme j'aurais dû parler depuis huit jours..... depuis que j'ai été instruit de la folle idée et de la démarche inconvenante de Mademoiselle.

—Mais ne l'as-tu pas toi-même autorisée? reprit Mme Simon de plus en plus étonnée du ton de son mari.

—Et j'ai eu tort, dit M. Simon... Mais voilà toujours ce qui arrive quand on fait les affaires avec des sentimens.

—Quel grand malheur est-il arrivé? dit Mme Simon blessée du ton de son mari.

—Quel malheur! fit M. Simon. A moins que vous ne comptiez pour rien ce jeune homme étendu là à côté de nous et en danger de mourir, à moins que vous ne comptiez pour rien d'avoir accepté la main d'un homme comme M. de Bellestar, pour le mettre ensuite à la porte, sans motif, sans raison, si ce n'est de lui dire: "Monsieur, j'en suis bien fâchée, mais je me suis aperçue que j'aimais M. de Prosny, en conséquence, je suis votre très humble servante, vous pouvez aller vous pourvoir ailleurs;" à moins que vous ne comptiez pour rien la scène qui a eu lieu ce soir toute la maison dans la confidence de cette scène, des domestiques qui viennent d'entendre tout ce qui a échappé au délire de Silvestre; à moins que vous ne considériez tout cela comme de petites fantaisies de romancier propres à faire un feuilleton au bas de votre journal, je ne comprends pas que vous puissiez me demander quel grand malheur il est arrivé.

Mme Simon baissa la tête pour cacher les larmes que faisait monter à ses yeux la colère inattendue de son mari. M. Simon s'en aperçut et se détourna avec impatience; quant à Sabine, elle fut aussi blessée dans son cœur; mais elle n'accepta pas avec la même soumission que Mme. Simon la sévère remontrance de son tuteur, et puisant surtout son courage dans la douleur de sa tutrice, qui s'était, à vrai dire compromise pour elle seule, elle répondit d'un ton digne et froid:

—La première faute de tout ceci, Monsieur, est à moi, non point pour ce que j'ai fait, mais... Malheureusement pour ce que je suis.

—Encore! fit M. Simon avec humeur.

—Toujours, dit Mlle Durand, avec une résolution qui fit que M. Simon la regarda avec une véritable colère.

Sabine baissa les yeux, mais plutôt pour ne point paraître braver le regard de son tuteur que parce que ce regard l'avait intimidée, car elle continua d'un ton froid et calme:

—Permettez-moi de vous dire que vous oubliez ce qui s'est passé entre nous. Pourquoi, je vous prie, avez-vous décidé mon union avec M. de Bellestar? N'est-ce pas pour que l'honneur d'un tel nom couvrît la honte du mien?

M. Simon frappa la terre du pied avec impatience.

—Pourquoi avez-vous précipité cette union en dehors de tous les usages ordinaires? n'est-ce pas parce que vous craigniez de garder près de vous une pupille dont on vous aurait accusé de diriger la fortune dans votre intérêt? N'est-ce pas dans la crainte de ce qu'elle pourrait faire de sa liberté, si elle restait seule dans le monde, sans famille pour la protéger, et privée même de cette suprême protection qu'on doit à un nom honorable? N'est-il pas vrai que c'est pour cela que vous avez voulu me marier avec M. de Bellestar, et que vous avez pressé si vivement ce mariage?

—Eh bien, quand cela serait? dit M. Simon.

—N'en résulte-t-il pas, Monsieur, que c'est ma misérable position qui vous a dicté la conduite que je n'accuse pas, la seule conduite qui vous ayez dû suivre? que c'est donc, comme je vous le disais, la faute de ce que je suis, qui a amené tout ce qui arrive.

—Non, Mademoiselle, non, dit M. Simon, ce n'est pas cela. Puisque vous-même vous reconnaissez l'excellence de cette conduite, puisque vous-même vous avouez que ce que j'avais résolu était sage et convenable, vous devez parfaitement reconnaître aussi que, et l'on avait suivi ce que j'avais dit, tout était sauvé, tout était fini.

—Sans doute, Monsieur, mais vous avez oublié peut-être que je pouvais de mon bonheur cet avenir, cette protection dont on voulait couvrir le fatal héritage que j'ai reçu de ma mère.

—Oh, mon Dieu! fit Mme Simon, qui dévorait silencieusement ses larmes, il le savait bien que tu ne serais pas heureuse, et il n'y a pas deux heures, que encore nous étions tous les trois en présence de ce M. de Bellestar, je voyais bien qu'il était désolé lui-même de ce qu'il te forçait à faire, je le voyais et bien, que je suis sûre qu'à ce moment il eût accueilli avec joie l'annonce d'un événement qui eût pu rompre ce mariage. Mais depuis ce moment, je ne sais ce qui est arrivé, ce qu'il a appris dans l'esprit... Enfin nous avons tort, nous sommes coupables... Ah! c'est affreux! Ma pauvre enfant, c'est bien triste!

M. Simon ne s'apaisait point, et Sabine reprit après avoir embrassé tristement sa tutrice:

—Vous le voyez, Monsieur, je suis une cause de querelle entre vous qui êtes si bon et ma tutrice qui s'est pour moi une mère si tendre, pour à premier ce, il y a désaccord ici, et c'est à cause de moi. J'ai tout justement blessé vos sentiments pour lequel je n'avais cependant que des sentimens d'estime et d'affection, il est là qui souffre peut-être pour moi et c'est moi qui lui ai jeté le coup qui le tuera peut-être. D'un autre côté j'ai offensé dans son orgueil un homme au pied je n'ai rien à reprocher, qui ne peut être assez fier de la faveur qu'il me fait, et je vous en peut-être un ennemi puissant et qui s'en prendra à vous des torts que j'ai eus seule. Ne serait-ce pas assez pour me dicter la conduite que je dois tenir, quand même je ne vous serais pas tous deux tristes, malheureux par ma faute? Vous le voyez, Monsieur, il est temps que je quitte votre maison, que je m'éloigne. Vous ne devez pas souffrir de ce que le malheur m'a fait, l'époque n'est pas éloignée où vous pourrez me rendre légalement ma liberté. Encore quelques jours de patience, Monsieur et vous n'aurez plus à vous préoccuper de moi.

Pendant que Sabine parlait ainsi, les larmes faisaient gagné emoné à ses cils [illegible] avec les tendres paroles, et sous le regard de Mme. Simon qui l'appelait dans ses bras, et toutes deux pleurèrent ensemble. M. Simon se leva, et s'écria, mais à voix basse:

—Ah! les femmes sont folles, ma parole d'honneur, elles ne comprennent rien aux exigences de ce monde, lorsque la moindre chose n'arrive pas à ce qu'elles veulent, elles n'ont d'autre moyen d'agir que de tout rompre, de tout briser.

—Ah! mon ami, dit Mme. Simon avec douleur.

—Mon Dieu! reprit son mari, je ne parle pas pour toi, tu le sais bien. J'ai de l'humeur, j'ai le droit d'en avoir, et parce que je le montre, parce que je laisse voir que je suis triste et malheureux de ce qui arrive, voilà mademoiselle qui me dit que je veux, et allez, qu'elle est de trop dans ma maison.....
Ah!....

M. Simon s'interrompit lui-même par cette exclamation pour ne pas laisser percer son dépit, que le gestuel à son tour. Sabine courut à lui, et le embrassant de toutes ses forces, le retenant dans ses bras dont il voulait en vain se dégager, elle lui dit:

—Mais, mon Dieu, que voulez-vous que je fasse? Je ferai ce que vous voudrez, j'irai ce que vous voudrez.... je me soumettrai à vos ordres.... Voyons.... voyons.... ne soyez pas fâché contre moi.... et surtout, je vous en prie, ajouta-t-elle en entraînant vers sa tutrice, ne soyez pas fâché contre elle.

M. Simon serra doucement à sa femme, et lui tendant la main, elle se jeta à son cou, et lorsque tous les trois se furent bien dit que c'était fini, qu'il n'y avait plus rien entre eux que la confiance d'autrefois, que les trois cœurs sentiment qu'ils avaient toujours eu les uns pour les autres. Mme. Simon, qui connaissait à fond le cœur de son mari, lui dit:

—Et maintenant, voyons, qu'est-il arrivé?

M. Simon poussa un profond soupir et leva les yeux au ciel d'un air peiné.

Mme Simon reprit vivement:

—Mais qu'est-il donc arrivé? car je te connais, mon ami, il faut qu'il se soit passé quelque chose de bien extraordinaire pour que tu nous aies traitées ainsi toutes les deux.

M. Simon ne répondit pas tout d'abord, il revenait en pensée sur ce qui s'avait ainsi changé, et il paraissait fort embarrassé et surtout très malheureux d'être obligé de le dire.

—Tu ne réponds pas! dit Mme Simon; mais c'est donc bien grave, bien triste?

—Oui, reprit M. Simon, c'est grave et c'est triste, sans cela, vous ne m'auriez pas vu dans l'état où je suis quand je t'ai fait appeler; je comptais que tu viendrais seule.. Sabine est venue.

—Et j'ai vu le mal que j'ai fait, dit la jeune fille.

—Oh! reprit M. Simon, ce ne serait rien.... mais....

Qu'est-ce donc? firent ensemble Mme Simon et Sabine.

—Ma pauvre enfant, dit M. Simon en se tournant vers sa pupille, je voudrais pour beaucoup que rien de ce qui se passe ne fût arrivé.. Mais quelle que puisse être la colère de M. de Bellestar, tout ce qu'il peut dire et faire pour se venger, et il est homme à faire et à dire de fort vilaines choses, si ce n'était que tout cela, je m'en soucierais fort peu... mais il y a une chose plus grave, plus fâcheuse, une chose pour laquelle je ne vois pour ma part aucun remède.

—Tu me fais peur!.. dit Mme. Simon.

—Mais parlez donc! s'écria Sabine.

—Voilà encore ce qui me désole, c'est que tu saches.. Il s'arrêta et reprit:

—Mon enfant, ma pauvre enfant, laisse-nous un moment avec ma femme; il y a dans ce monde des choses que tu ne dois pas entendre.

—Mais il s'agit de moi, j'en suis sûre, fit Sabine.

—Peut être.. reprit M. Simon; mais crois-moi, Sabine, et tu dois en être persuadée... nous cherchons tous deux qui t'aimons, nous chercherons un moyen d'éviter le malheur qui te.. qui nous menace tous...

—Il s'agit de moi! reprit Sabine avec épouvante.

—Voyons, sois raisonnable, crois-tu que nous ne t'aimions pas assez pour faire tout ce qui peut te sauver?...

—Me sauver!.. mais, mon Dieu... vous me faites peur...

—Elle a raison, s'écria Mme Simon, la vérité lui sera moins cruelle qu'une pareille incertitude...

M. Simon réfléchit un moment et dit tout bas, comme s'il se parlait à lui-même:

—Oh! non, elle a déjà assez souffert aujourd'hui.

—Mais c'est me tuer, s'écria Sabine, que de me laisser dans cette horrible attente.

—Mais tu es plus cruel que si tu lui révélais le malheur qui la menace.... parle.... je t'en supplie.... parle.

—Eh bien! dit M. Simon, aie du courage, mon enfant, aie du courage.

Puis il reprit en s'adressant à sa femme:

—Tu sais que lorsque tu m'as quitté pour retourner auprès de Sabine, j'étais fort préoccupé de savoir ce qui avait déterminé ce désespoir si subit et si violent qui avait tout à coup frappé Silvestre quand il avait appris le chiffre de la somme que Sabine lui avait envoyée. J'en avais bien quelque soupçon, et les paroles échappées à de Prosny dans son délire ont dû vous apprendre la vérité. Le paquet remis par Sabine à la porte de Silvestre est tombé dans les mains de sa tante; elle s'est emparée de la plus forte partie de cette somme, et a disparu. Je le sais. Un domestique que j'ai envoyé il y a une heure chez Prosny vient de me dire que Mlle de Prosny, sortie quelques minutes après son neveu, n'était pas rentrée.

Les deux femmes écoutaient avec étonnement.

—Ceci ne serait rien, reprit l'avoué. On la laisserait tranquille avec son argent, ou bien on la retrouverait si cela était nécessaire. Mais voici ce qui m'épouvante. Mlle de Prosny avait laissé chez le portier de sa maison une lettre pour son neveu, dans le cas, avait-elle dit, où il rentrerait avant elle. Cette lettre, on l'a remise au domestique qui a dit que Silvestre était chez moi. Cette lettre, je me suis cru autorisé à la lire pour m'éclairer non seulement sur ce qui était arrivé, mais encore sur ce que je pourrais avoir à faire. Cette lettre, la voici:

—Eh bien! que renferme-t-elle donc cette lettre?

—Ecoute-la, Sabine, et n'oublie pas qu'elle est écrite par une femme que vingt ans de misère ont ulcérée.—Ne t'arrête point à des injures qui ne peuvent t'atteindre; mais songe qu'il nous faut toute notre prudence pour prévenir le malheur dont nous menace la vengeance de Mlle de Prosny.

—Lisez donc! s'écria Sabine tremblante.

M. Simon ouvrit la lettre d'un air désolé, et lut ce qui suit.

(*La suite à demain.*) FRED. SOULIÉ.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 9 juillet 1844.

Pendant ces trois derniers jours, les affaires en général ont été très calmes, nous n'avons aucun changement notable à signaler, car il n'y a eu que très peu de variation dans les prix de certains articles.

Le tems est toujours très chaud et le fleuve ne baisse pas.

COTON.—Depuis notre revue de samedi, le marché au coton a présenté un aspect très tranquille, les ventes ne sont montées à une commune de 5 à 600 balles par jour. Il n'y a aucun changement notable dans les prix—quelques petites parties ont pu être obtenues à des conditions un peu plus libérales qu'auparavant, mais sans aucune conséquence, et les mêmes prix sont généralement demandés et obtenus.

TABAC.—Il y a très bonne demande sur le tabac, mais les acheteurs désirant mener les détenteurs à faire une concession dans les prix ce à quoi ils ne veulent consentir, ce qui a réduit l'importance des affaires qui se sont faites pendant ces trois derniers jours, de 400 à 500 boucauts, dont les prix sont conformes aux cotes ci-après, savoir: inférieur, 1¾ @ 2¼, ordinaire, 2¾ @ 3¼, bon, 3¾ @ 4¼, beau 4½ @ 4¾, de choix et feuilles de cigares 5 @ 7½c la livre.

SUCRE.—Il règne toujours un grand calme dans le marché au sucre, et l'on ne peut effectuer que de petites ventes au cours indiqué dans notre dernier rapport, c'est-à-dire inférieur à ordinaire 4 1/2 à 5, commun à 5 1/4 à 5 1/2, beau à 5 3/4 à 6; choix et prime 6 1/4 à 6 3/4 cents.

MELASSES.—Le stock est faible et les demandes en sont assez bornées pour la saison, à 24 et 26 cents le gallon, d'après la qualité et le genre de baril.

FARINE.—Nous avons à répéter encore que l'article est peu recherché, et que les détenteurs ne peuvent effectuer de grandes ventes. Les farines de l'Ohio peuvent être cotées, de $3 50 à $ 75, ce dernier prix ne pouvant être obtenu que pour de petits lots au détail. 500 barils d'une marque de choix ont été achetés $3 62 1/2 pour être expédiés aux Antilles. La farine aigre s'écoule à $3 12 1/2 et $3 18 3/4 le baril.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché aux provisions est très calme, et les transactions sont presque toutes limitées à de petites parties pour les besoins de la consommation. Il n'y a toutefois aucun changement dans les prix, et nous cotons comme auparavant: PORK, le mess $9 50 @ 9 75. M. O. $7 50 @ 7 75 le prime $6 @ 6 25; le mess mou $8 50 @ 8 75, prime mou $7 12 1/2 à $5 le baril. BŒUF, cet article se vend pour le détail seulement, les prix sont $9 50 à 8 pour le mess en baril, et $5 75 à 6 en demi baril; prime $6 12 1/2 à 6 50 en baril. GRAISSE, sans activité, mais les ventes qui ont lieu se font à raison de 6 à 6 cents par livre, de l'ordinaire à prime en barrils ou barillets. LE BACON, on fait fort peu de chose; les qualités ordinaires qui constituent la presque totalité du stock sont très peu demandées, tandis que les jambons et les épaules sont rares et en bonne demande. Nos cotations sont: Epaules à 3 1/2 à 3 3/4, côtes à 3 1/2 à 4 c. Jambons sans enveloppe à 4 1/2 à 4 1/2, avec enveloppe 4 1/2 à 5, au sucre 6 à 7 cents par livre.

SEL.—Comme il n'en a pas été importé depuis longtemps, les ventes ne se font que sur une petite échelle et au-dessous des moins à $1 35 et 1 40 par sac pour le commun de Liverpool, et $1 50 à 1 65 pour le fin.

GRAINS.—L'approvisionnement de maïs égrainé et en sac est abondant, et les demandes en sont modérées, à 31 à 33 cents le boisseau de maïs blanc, et 34 à 40 pour le jaune. L'avoine vaut 26 à 30 cents le boisseau, et le blé 60 à 70.

WHISKEY.—Il y en a abondamment sur place, et il est difficile à la vendre à 17 1/2 et 17 3/4 cents le gallon, [illegible] pour le commun.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Le marché est languissant, et ces deux articles sont en abondance. Les ventes se sont limitées. Toile au Kentucky, 12 @ 13 c au comptant, de 14 @ 14½c. à terme; corde, 5½ @ 6½ c. à terme.

CAFE.—Cet article est peu demandé depuis quelques temps. [illegible] de bateau aux prix suivants: Le café Havane ordinaire à moyen 6 @ 6½ et le commun à vert 7 à 7 1/2, celui de Rio, 6c, vert 6 1/2 à 7.

PLOMB.—Presque tout ce qui en est arrivé ces jours derniers, est destiné à l'exportation, mais il s'est fait quelques ventes à $3 12 1/2 à [illegible] prix courant de la place [illegible]

CHANDELLES.—Les transactions sont limitées à de petites parties, à 9c et 8 c. par livre pour le New Bedford, et 6 à 9 pour le Nantucket.

RIZ.—Les prix sont fermes de $3 25 à $3 37 1/2 par quintal, suivant la qualité. Les ventes ont lieu sur une petite échelle.

CHANGE SUR PLACE.

Sterling de		8 a 8½ p. c. prime
France,		5 27½ a 5 33¾ fr.
New-York, 60 jours de vue		1 a 1½ p. c. esc
Chèques à vue,		pair a ½ p. c. de prime
Philadelphie 60 jours de vue		1 a 1½ p. c. esc
Do	à vue	pair a ½ p. c. de prime
Boston	60 jours	1 a 1½ p. c. esc

FRET.—Il y a peu d'animation sur le fret. Les transactions qui ont lieu sont généralement aux conditions suivantes:

FRET.

Coton pour Liverpool,	7/16 d.
Do de Havre,	1½ c.
Do de New York,	⅞ a ¾
Do de Boston,	⅞ a ¾
Tabac pour Cowes,	35 a 37 s 6 d
Do de Londres directement.	35 a 37 s 6 d
Do de New York,	$1 50 a 2 00
Do de Boston,	$1 50 a 2 50
Do de Philadelphie,	$2 00 a 2 25
Sucre et mélasse de la côte,	$ a 00
Do de la ville,	$1 00
Farine au Nord,	$ a
Plomb do	6¼ cents
Porc par baril au Nord	$1 50 a 62 do

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS

Billets du trésor des Etats Unis.

Coupons de $1000	pair a ½ p. c. esc
do $50 and 100	
Billets du trésor du Texas	8½ a 6 cents la piastre
Bons du trésor do	11 a 12 cents la piastre
Billets de la Banque Consolidée	15 a 20 p. c. escompte
do Commerce	97 do
do Citoyens	90 do
do Améliorations	30 a 60 do
do Atchafalaya	82 a 84 do
do Exchange	50 a 60 do
do Orléans	37 a 40 do
do de la 1re Municipalité	10 a 30 do
do 2de do	pair do
do 3me do	pair do
do Alabama	37 a 38 p cent. do
do Kentucky	pair a 1½ do
do Tennessee	1½ a 6 do
do Ohio	1½ a 3 do
do Illinois	Point do
do Indiana	1½ a 3 do

AVIS.—En s'adressant aux Cours de District de Paroisse et du Commerce, les personnes qui ont obtenu des certificats de naturalisation du juge Elliott, peuvent faire de nouveau leur application pour être naturalisées, et elles y ont droit d'après la loi, elles recevront leurs titres sans avoir rien à payer.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Maria Gleaves, Chadburne, Cork et un marché, J. P. Lovett

Navire New England, Lowell, Liverpool, J. P. Whitney & co

Navire Pontine, Lancke Breme, Schmidt & co

Barque Neptune, Ray, Trieste, Jenkins & Tigler

Brick Tr. Brown Havane, J. M. Anguera

Goel. St. Ross, Webb, Apalachicola, E. G. Rogers & co

ARRIVES

Steamer Brilliant Hart, de Bayou Sara.

Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.

Navire Hush, Hammond, de New York.

Brick Rover, Falvel, de Matagorda.

Brick Mary, [illegible], de Trinidad de Cuba.

Goël. Native, Watson, de Galveston.

Steamer Fame, Martin, de la Balize.

DERNIERES DATES.

Boston,	juin 29		Londres,	juin 3
New-York,	juin 30		Liverpool,	juin 4
Philadelphie,	juil 1		Paris,	juin 1
Baltimore,	juil 1		Havre,	juin 1
Washington,	juil 1		Bordeaux,	mai 30
Charleston,	juil 1		Vera-Cruz,	juin 23
Havane,	juin 18		Mexico,	juin 17
Galveston,	juin 19		Tampico,	juin 6

Le steamer élégant et à passagers J. M. WHITE, capitaine Convers partira positivement cette après midi à 5 heures, pour St. Louis. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure dite.

10 juil JOHN R. SHAW & Co., Agents.

Messieurs Filliole et J. C. Oudet, consignataires par le navire Nashville, arrivé du Havre en mai dernier, sont requis de se présenter à la Douane, pour retirer leurs marchandises.

9 juil BOUTIN, GALLY & Co.

AVIS.—TUFTS & HOBART ayant pris en société M. WM. H. DAVIS, feront des affaires par commission, à dater de ce jour, sous la raison de TUFTS, HOBART & Co.

1 juillet

La barque paquebot GENESEE, capt. Minott, est en déchargement au face du marché aux Légumes. Les consignataires sont priés d'y venir recevoir leurs marchandises. FOSDICK & BROTHER, 74, Camp.

19 ja

JEUNE GARDE A CHEVAL.

VOUS êtes prévenus que la compagnie se réunira à pied aujourd'hui mercredi, 10 du courant, sur la place d'armes, à 4 heures précises de l'après midi, en grande tenue d'été, pantalon blanc, pour assister aux funérailles de notre ex-porte drapeau JOSEPH MALAN, décédé hier. En conséquence, vous êtes priés de ne pas y manquer. MM. les membres honoraires sont également priés d'y assister.

Par ordre du capitaine.

Le maréchal des logis chef. JQUES. LEON.

MM. les capitaines des différentes compagnies de la Légion, sont priés de nous faire l'honneur d'inviter un piquet de leur corps pour assister aux funérailles de notre ex-porte drapeau. De la part du capitaine,

10 juil Le maréchal des logis chef J. LEON.

LES soussignés offrent à vendre le fond de leur magasin de groceries, situé rue Conde No. 30, entre St Anne et Dumaine, vis-à-vis la rue Madison.

10 juil—4 DUBUCH FRERES.

A LOUER PRESENTEMENT.

Une maison basse en briques avec cuisine haute située encoignure Bienville et Basin.

R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1r. DU MOIS PROCHAIN.

Une maison située rue d'Orléans, entre Trême et Villeré.

10 juil R. BRUGIER 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1er DE CE MOIS.

Deux maisons neuves en briques, situées rue Trême, entre Canal et Jackson.

10 juil R. BRUGIER 9 rue St. Louis.

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE.

Encoignure Royale et Douane.

LES Soussignés ayant renouvelé et augmenté considérablement le Stock de leur magasin de groceries, vins, liqueurs et eau-de-vie, sont à même d'exécuter toutes les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne dans le plus court délai.

Les familles, capitaines de navires et passagers, pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves, ainsi que des caisses de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops, bierre et autres boissons rafraîchissantes.

Leur assortiment de vins de Bordeaux rouge et blanc en barriques, dembarriques et caisses de vin de Champagne, Bourgogne, Madère, Sherry, et Porto, d'eaux-de-vie, genièvre, rhum, de liqueurs de France, Suisse et d'Italie est trop varié pour qu'ils puissent en donner le détail, entr'autres articles ils ont toujours pourvus des meilleures conserves alimentaires, fruits au jus, truffes, olives à l'huile, petit pois, capres, anchois, saumon anglais, sardines à l'huile, pains truffés, sauces assorties, moutarde française et de Kentucky, prunes de Bordeaux, fruits assortis à l'eau-de-vie et au vinaigre, fromage de Hollande et gruyère, figues de Smyrne, raisins secs, amandes à coques tendres, olives d'Espagne, d'Italie et de France, langues de bœuf et de buffalo, jambons entre Bayonne et Westphalie, tortues et gelées de France et de la Havane, chocolat de menier, etc. etc., aux prix les plus réduits.

11 LOREILHE & Co. Encoig. Royale et Douane.

MOUTARDE—40 jarres de divers poids, en débarquement du navire Gaston et à vendre par

9 juin ROBERTS & HALL, 75, Magazine

UN [illegible] de 1100 [illegible] (France), à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 45, Vieille Levée.

20 ja

SUCRE—400 caisses sucre brun, jaune et blanc, de la Havane, en débarquement [illegible] à vendre par [illegible], 36 Vieille Levée.

18 ja

L'ECHO DES FEUILLETONS,

9me. LIVRAISON.

LE JOURNAL DES JOURNAUX,

4me. LIVRAISON.

M. DE LA PLACE, s'empresse d'annoncer au public et à ses nombreux abonnés, qu'il a reçu la 9me livraison de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Loup Blanc.

La quatrième livraison du Journal des Journaux, contenant la fin de *William Shakespeare* et *Gianguirgola*.

Sous quelques jours, il pourra satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été faites pour *Louis XIV et son Siècle*, par Alex. Dumas, enrichi de magnifiques gravures, illustrées par les premiers artistes de Londres. 9 juil

BATEAU DE PROMENADE.—On désire trouver à acheter un petit bateau à voiles ne tirant que quelques pouces d'eau. S'adresser par écrit, et déposer la lettre à la poste, lettre O. No. 14. 10 juil.

FARINE—400 barils superfine, fraîchement moulue, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas.

10 juil

TOILE, CORDES ET FICELLE D'EMBALLAGE—1000 pièces Maysville et Fulton (power loom); 1000 rouleaux toile d'emballage, et 400 livres ficelle, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas.

10 juil

FARINE—1000 barils farine fraîche, à 3c, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co 46 Tchoupitoulas

10 juil

JAMBONS—30 tierçons jambons de Yeatman, aux épices et au sucre, pour familles, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas

10 juil

WHISKEY—75 barils rectifié, de Cincinnati à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas

10 juil

PORC—Prime, à l'entrepôt d'inspection de Bozant à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas

10 juil

BŒUF—75 demi barils à l'entrepôt d'inspection de Bozant, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas

GENIEVRE—40 barils genièvre américain, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas

10 juil

CHANVRE—75 balles chanvre roui au serein, à dito roulé à l'eau, en débarquement du bateau à vapeur Henry of the West, à vendre par

10 juil MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée.

TABAC A PRISER—40 jarres et 5 demi barils de macouba, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

EAU DE VIE ET CHAMPAGNE—4 demi pipes eau de vie de Seignette, 4me. preuve; 50 paniers champagne, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

10 juil

CIDRE—75 barils cidre doux, à vendre par

10 juil FOSDICK & BROTHER 74 Camp

FOIN—100 balles de North River, à vendre par

10 juil FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

MAIS—300 sacs à vendre par

10 juil FOSDICK & BROTHER 74 Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un bel assortiment de chaussures fines, reçues par les derniers arrivages et à vendre par FROST & Co

10 juil 10 Magasins

BRODEQUINS d'habitants—Brodequins Russett de cuir tanné au fenne et à la cigüe de belle qualité, à vendre par FROST & Co,

10 juil 10 Magasins

VANILLE—500 fèves fraîches, à vendre par JARVIS & ANDREWS,

10 juil 20 Commune

AMIDON—100 caisses excellent amidon de Boston, à vendre à bas prix par JARVIS & ANDREWS,

10 juil 20 Commune

BLANC de Baleine—50 caisses de première qualité, à vendre par JARVIS & ANDREWS,

1 juil 20 Commune

AUX CONSTRUCTEURS—Les soussignés ont constamment en vente de la peinture de toutes couleurs et de première qualité, aussi, des verres à vitre, de la térébenthine, litharge, rouge de plomb, &c. qu'ils offrent à vendre à bas prix. JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

1 juil

PEAUX sèches—100 peaux, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co. 74 Vieille Levée

GRAISSE—250 barillets belle et ferme, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras

CORDES, Jambons, etc.—50 rouleaux cordes de Manille; 27 barriques canevas, 40 de jambons plats cotés avec ou sans [illegible] vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras

VIEUX WHISKEY DE MONONGAHELA venant d'arriver par le bateau à vapeur Express Mail—40 demi barils mis à spécialement pour la consommation particulière, à vendre par SMITH BRYAN, 30 Douane

9 juil

FOIN—De premier choix, venant de North River et bien emballé pour l'exportation, à vendre par DITTRICH & SHANNON, 26 Poydras

9 juil

PORC—Une petite quantité de porc prime, d'excellente qualité, à vendre par DITTRICH & SHANNON, 26 Poydras

BŒUF prime—Les soussignés en ont à vendre, en petites quantités et d'une qualité supérieure DITTRICH & SHANNON, 26 Poydras

[illegible] 26 barils blé d'automne, de très bonne qualité, en magasin et à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras

PORC—300 barils porc d'habitation, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras

VERRES à vitres—450 caisses verres de N. Y. et de Baltimore, de 8 sur 10, 10 sur 12, 12 sur 14, 16 sur 18 et 21 sur 22, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par PRICE & FROST, 20, Poydras.

9 jt

$25 DE RECOMPENSE.

VOL—Mardi, 2 juillet, dans la matinée, le nommé PIERRE ETCHEVERRI, qui est venu demander à MM. Segassie, frères, marchands laitiers et maraichers, occupant sur l'autre bord du fleuve l'habitation appartenant à M. Olivier, à un mille environ du Ferry de la pointe, [illegible] et qui a été suivi de [illegible] dans le courant du [illegible] a pris la fuite en enlevant [illegible]

Il est parti emmenant un cheval de 4 ans, avec selle et bride, de couleur cendré, servant à la charrette et à la selle, les flancs un peu blessés par les brancards, et emportant 1 montre en or, sans verre, une épinglette en or, 1 pistolet, 3 chemises et $140 en espèces.

Deux personnes l'ont reconnu sur la route qui remonte la rive, [illegible]

La récompense ci-dessus sera payée à celui qui arrêtera, muni des pièces de conviction.

8 juil—6 SEGASSIE, FRERES

SUCRE de la Havane—165 caisses sucre brun, de dito jaune, 20 de blanc, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

8 juil

CIGARES. Un assortiment général de cigares de choix en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

8 juil

SUCRE de la Havane—250 caisses blanc, jaune et brun en magasin et à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée

8 juil

CAFE—400 sacs excellent Havane mi-vert, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée

8 jt

ARROW-ROOT—30 barils d'excellente qualité à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36, Vieille Levée

INDIGO—4 surons d'excellente qualité, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36 Vieille Levée

8 jt

TABAC—360 balles bon Cuba, pour capes et tripes, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 36, Vieille Levée

AMIDON—10 bls à vendre par

8 jt FRANCIS LAMPRE, 36, Vieille Levée

PORC—Mess, M. O. soft mess, prime et P. O. aussi 1 œuf prime et B. à vendre par L. V. HUBARD & Co

8 juil 90 Tchoupitoulas

MARCHANDISES SECHES—10 caisses indiennes, divers genres; 30 balles toile à chemises écrue, 4 caisses kerseys, à vendre par ISAAC BRIDGE, 78 Magasin.

8 juil

MACHINE A VAPEUR—Une machine qui a [illegible] vi, ayant 18 pouces de cylindre, cinq pieds de va-et-vient, valve à coulisses en bon ordre et complète, sauf la bouilloire, s'étant remplacée par un moulin à scie sera vendue à bon marché. Pour plus d'informations, s'adresser à BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

8 juil

PORC—300 barils mess, prime, M. O. soft prime, mess, etc. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

8 juil 92 Tchoupitoulas

BŒUF—200 barils prime M. O. et B., à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

8 juil 92, Tchoupitoulas.

BEURRE—30 barils beurre frais, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

8 juil 92, Tchoupitoulas.

FEVES—10 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co

6 juillet 92, Tchoupitoulas

EAU DE VIE—12 huitièmes de barriques Cognac à vendre par T. TOBY & BOGERT,

8 juil 70, Camp

VINAIGRE—10 quarts de barriques vinaigre de vin blanc, à vendre par T. TOBY & BOGERT,

8 juillet 70, Camp

FEVES A PLANTER—Le soussigné vient de recevoir une quantité de Fèves noires pour planter

6 juillet WM. DINN, 11 Commune

E. M. DARBY, Jr. A. C. TREMOULET.

DARBY & TREMOULET

Marchands-Commissionnaires,

No. 21, Vieille Levée.

2 juil—15 Nlle Orléans.

HUILE DE BALEINE—10 barriques huile raffinée, en débarquement du navire Coquimbo, 25 barils dito en magasin et à vendre par W. FROST & Co.

3 juil 26 Vieille Levée

HUILE DE SPERME—2000 gallons, blanchie et non blanchie, pour l'hyver, à vendre par

3 juil W. FROST & Co. 26 Vieille Levée.

AVOINE—150 sacs, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

2 ja

MAIS—1200 sacs maïs jaune et blanc, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

CORDE, TOILE D'EMBALLAGE ET FICELLE—50 rouleaux corde, 150 pièces toile d'emballage, 50 balles ficelle, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 rue Poydras

26 ja

SACS vides—50 balles, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 rue Poydras

24 ja

BACON—100 barriques jambons, côtés et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras.

26 juin

WHISKEY—150 barils Cincinnati, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras.

26 juin

FARINE—350 barils, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras.

26 juin

RIZ—30 tierçons riz frais, de la Caroline, reçu par le brick Chapman, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

26 juin

THE. 150 caisses Young Hyson, très frais à vendre par DITTRICH & SHANNON, 26, Poydras.

26 ja

PEAUX—176 peaux épaisses en débarquement à vendre par TUFTS & HOBART, 28 Gravier

26 ja

CIDRE—74 barils cidre de Newark, qualité supérieure garanti doux et pur, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

26 juin

SUCRE—190 caisses sucre brun et jaune, en débarquement du brick Hope Howes de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 36, Vieille Levée

25 juin

TABAC—66 balles en débarquement du brick Hope Howes, venant de la Havane, et à vendre par E. TROISGROS, 36, Vieille Levée

25 juin

ORGE perlée—30 barillets à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas

25 juin

BEURRE de Goshen—74 tierçons véritable, en débarquement et en magasin, à vendre par GEO. HARRISON, 67 Tchoupitoulas

20 juin

VINAIGRE de cidre—100 barils vinaigre de Boston, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

20 juin

VIN—30 barriques vin de Bordeaux, excellent, à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

20 juin

SAVON—300 caisses de Morgan, Kirkman et Hamilton à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas

20 juin

P. & A. LACROUTS, 101, Royale,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Créole arrivant du Havre:

Bas de coton, blancs et gris, diverses qualités pour hommes, gants fil anglais extra fins, fil de laine, de fil d'écosse écrus et blancs, de soie, cravates taffetas noir fin [illegible] diverses étoffes et qualités, gilets de flanelle, bretelles de toutes qualités, étoffes d'été à très bas prix pour clore la vente de la saison, mouchoirs choisis, batiste mais et [illegible] rivière, shalls et voiles [illegible], mousseline de laine, mérinos coutils blancs, bleus et [illegible], rubans de velours et soie Noe. assortis, aussi pour border les souliers peignes en corne, buffle et imitation écaille, boutons de nacre, métal, corne et agrafes.

Toujours au magasin, étoffes à rideaux, rouges, bleues et [illegible]. Un assortiment complet de parfumeries Maupe [illegible]

Aussi—Vins pour familles, diverses qualités, en barriques demi barriques et caisses, vins généreux assortis, vin de Vermut de Torino, stomachique, vin du Rhin, liqueurs assorties superfines, de Baden Frères de Paris, et Champagne de Bordeaux, anisette du même. Un assortiment complet de bouchons pour bouteilles et dame-jeannes.

9 juillet

SMITH BRYAN,

Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission

30, rue de la Douane

REFERENCES:

Benjamin Story, Nouvelle Orléans
John Hagan, Esq. do
Alexander Grant, do
MM. Grimell Minturn & Co. New York
John Mullen & Co do
Isaac Low & Co, Liverpool,
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande
James T. Bryan, Magherafelt, do

18 juin

AVIS.—Durant mon absence de la ville, M. Fred. Forst sera chargé de ma procuration.

Les personnes ayant affaire avec moi, voudront bien s'adresser à lui, au bureau du soussigné.

6 juillet E. JOHNS, [illegible]

A VENDRE par les soussignés—800 grosses agraffes piquées et autres; 4 milliers capsules des meilleures marques, importées par les derniers arrivages de France

DAVID & CHAIX

6 juillet 94 rue de Chartres

BOUTEILLES à grands et petits carreaux, reçues par le navire Arkansas, de New York, à vendre chez DAVID & CHAIX

6 juil 94, rue de Chartres

COLLIERS en jais, épingles pour cheveux, [illegible] assortis, et un assortiment complet de toute espèce de rubans et dentelle fil, soie et coton, à vendre par DAVID & CHAIX

10 juil 94 rue de Chartres

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—[illegible] en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, à vendre par R. G. HOBBS,

6 juil [illegible]

FOIN—100 balles en magasin et 300 balles [illegible] de North River, à vendre par FOSDICK & BRO

6 juil 74 Camp

BOTTES et Souliers—3 caisses de bottes et souliers de dames et d'hommes, à vendre par FOSDICK & BRO 74 Camp

VERNIS COPAL—1 baril, de la manufacture de New Jersey, à vendre par FOSDICK & BRO.

6 juil 74 Camp

PAPIER—250 rames papier à lettre et à écrire, à vendre par FOSDICK & BRO.

6 juil 74 Camp

VERDEGRIS—30 caisses verdegris à l'huile, à vendre par FOSDICK & BRO

6 juil 74 Camp

HORLOGES—13 boites contenant chacune 6 horloges en bois, à vendre par FOSDICK & BRO

6 juil 74 Camp

PORC PRIME—à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.

6 juil 84 Tchoupitoulas.

PRESSE A TABAC A VENDRE—convenable à presser des boites et des balles. S'adresser à G. & R. BUCHANAN & Co.

6 juil 84 Tchoupitoulas

CHANVRE—16 balles reçues par le bateau Mississippi à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.

2 juil 84 Tchoupitoulas

BRODEQUINS Bottes, etc.—20 caisses Brodequins fins en cheveaux chevilles, 10 caisses brodequins russet, 12 caisses idem en veau chevillés et cousus, brodequins cousus et en veau marin, pantoufles pour hommes, souliers russet pour enfants etc. aussi une assortiment de souliers de dames, en magasin et à vendre par ISAAC BRIDGE 78 Magasin

6 juil

BLANC de céruse, de la compagnie de New York et Williamsburg en barrillets de 25, 50 et 100 livres, [illegible] toutes qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE, 78 Magasin

6 juillet

TRAITE SUR PARIS—2000 francs à 90 jours de vue sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 45 Vieille Levée

SUCRE—30 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE 20 St Louis

16 juillet

CAFE 500 sacs Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

6 juil

TABAC—100 balles en feuilles, de Cuba, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St Louis

6 juil

CIGARES—Regalia, Ingenuidad et Millar à vendre par J. M. LAPEYRE 20 St Louis

6 juil

SEL—500 sacs demi gros de Liverpool à vendre par J. M. LAPEYRE 20 St Louis

6 juil

DOUBLONS Espagnols et Mexicains à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St Louis

6 juil

AMANDES—[illegible] sacs amandes à coque tendre, [illegible] et 8 bbls douces cassées, 16 caisses amères, à vendre par B. VALLS

4 juil 26 Commune

RHUM de N. E.—20 barils à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

SUCRE de la Havane—60 caisses blanc et terré en magasin et à vendre par B. VALLS

4 juil 26 Commune

TABAC de la Havane—40 balles à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

MACARONI—10 caisses de Naples à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

PATE et gelée de Guaba—8 demi barils à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

CAFE de la Havane—100 sacs à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

JOLES—3 boucauts, à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

SALERATUS—10 barils, à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

CIGARES de la Havane—A vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

GENIEVRE de Hollande—8 pipes à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

ANIS—4 caisses huile d'anis, à vendre par

4 juil B. VALLS 26 Commune

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES auspices flatteurs sous lesquels, conformément aux avis publiés, cet établissement a été ouvert le 1er juin de cette année, sont un nouveau gage de son succès, de sa permanence et de sa haute utilité. Depuis la publication du prospectus le soussigné a l'assurance les services d'un docteur médecin, Mr [illegible] de Covington, qui visitera le collège tous les samedis. L'instruction religieuse des élèves catholiques sera confiée au Rev. Jo[illegible] curé de Covington, et celle des protestants est placée sous les soins du Rev. Dr. Macaulay.

Ainsi se trouve complétée l'organisation du collège. Il y a maintenant sept professeurs, deux prêtres, deux chapelains et un médecin. Chaque professeur ayant une branche distincte dans l'instruction, l'éducation à tous se sera faite avec [illegible]. Une discipline forte et [illegible] sera rigoureusement maintenue; les parents peuvent être assurés de [illegible] et ferme dans le maintien de cette discipline, le soussigné saura allier la douceur à la justice, dans aucune circonstance, les punitions corporelles ne pourront être infligées.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants, pour obtenir les informations nécessaires, s'adresseront à M. A. Bauduc, 201 rue Bourbon, agent, ou aux personnes dont les noms suivent, qui ont leurs enfants au collège de Mandeville.

Hon. juge Simon, de la Cour Suprême

Hon. W. Freret.

MM. B. F. Leleau, Maunsel White, Rob. J. Palfrey, Thom. Toby, R. M. Carter, Gabriel Montamat, J. Lepon, Wm. P. C. Duplessis, Daniel Frederick, [illegible]

LOUIS FLEN, Président.

3 juil—15

MAIS—2000 sacs maïs blanc et jaune à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,

3 juil 44 Poydras

FARINE—300 barils farine fraîche de l'Ohio, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

3 juil

JAMBONS—40 boucauts, épaules plats côtes et jambons gras, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras.

3 juil

WHISKEY—50 barils de Cincinnati, rectifié, en magasin et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN 44, Poydras

3 juil

HUILE DE LIN—30 barils huile de lin garantie pure, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

3 juil

TOILE à Voiles. Toile à voile de coton de John Colt, de 14 Mossie, 24 et 30 pouces de large, du Anglaise [illegible] en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis

3 juillet

HUILE D'Olive, grandes bouteilles, en paniers à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis

3 juil

VIN de Champagne en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis

3 juil

ABSINTHE Suisse—50 caisses Absinthe Suisse, marque Y. L. à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis

3 juil

VIN de Bordeaux en caisses et Vin Muscat de Frontignan en caisses et barils, à vendre par J. ALBERT, 22 St Louis

3 juil

VIN BLANC—100 barils Haut Sauternes, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

3 juil

FRUITS au Vinaigre—200 caisses assortis, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

3 juil

CIGARES de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

3 juil

TABAC en feuille de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

3 juil

SUCRE de la Havane blanc, jaune, brun, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

3 juil

CAFE de la Havane fin vert, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

3 juil

VEAUX VERNIS—1 caisse peaux de veaux vernies marque de "Nye," en débarquement du navire Créole et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St Louis

3 juil

PLOMB DE CHASSE et Serrures Françaises—Plomb de chasse numéros assortis et serrures françaises, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis,

3 juil

SUCRE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée,

3 juil

CIGARES de la Havane—Un assortiment général constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

3 juil

BACON. 20 boucauts côtes et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

6 juil 92, Tchoupitoulas

SAVON—100 caisses No. 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

3 juil 92, Tchoupitoulas

BALAIS—300 douzaines balais de paille, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co

2 juil 92, Tchoupitoulas

CAFE—400 sacs café Rio vert, en magasin et à vendre par W. FROST & Co, 26 Vieille Levée

2 juil

VIEUX WHISKEY BOURBON—15 barils de qualité supérieure, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas

12 juin

CIGARES de la Havane—400 milliers Regalias, Castillos, Canones, Trabucos, Media Regalias, Bayonetas, Panetelas, Imperiales, Millar et Principes, en magasin et récemment reçus par l'Alabama, le Hope Howes, le Hero et le Titi, à vendre par E. JOHNS, 80 Gravier

THE—1000 boites thé l'impérial et poudre à canon, young Hyson, Pouchong et Souchong, à vendre par ROBERTS & HALL,

27 mai 75 Magasine.